

TARIFS 2019-2020 DE LA CANTINE SCOLAIRE

I - Présence régulière

Les repas pique-nique fournis par les parents et le repas de Noël offert par la commune sont déduits dans les forfaits.

Forfaits	Enfants	Adultes	Panier repas*
4 jours/semaine	33.00 € / mois	66.10 € / mois	16.80 € / mois
3 jours/ semaine	24.80 € / mois	50.00 € / mois	42.00 € / trimestre
2 jours/ semaine	16.50 € / mois	33.00 € / mois	28.00 € / trimestre
1 jour/semaine	27.50 € / trimestre	16.50 € / mois	15 € / trimestre

* Pour les enfants dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier : la mise en place d'un panier-repas doit être inscrite dans le projet d'accueil individualisé (PAI).

Déductions du prix des forfaits dans les cas suivants :

- cause de maladie au-delà de 4 jours consécutifs d'absence sur présentation d'un certificat médical
- fermeture exceptionnelle du service périscolaire en cas de grève du personnel communal
- absence non remplacée de l'enseignant (grève, maladie...)

La déduction appliquée est de :

- 2.40 € par repas enfant
- 4.70 € par repas adulte
- 1.20 € par panier-repas enfant

II - Présence exceptionnelle

Tarif exceptionnel enfant	Tarif exceptionnel adulte
<p>Avec forfait choisi, facturé en supplément : 3.60 € le repas supplémentaire Paiement mensuel ou trimestriel avec le forfait choisi</p> <p>Sans forfait choisi : Entre 1 et 5 repas / an : forfait annuel de 18.00 € A partir de 6 repas par an : 3.60 € le repas facturé avec le forfait annuel Paiement annuel</p>	<p>Avec forfait choisi, facturé en supplément : 7.20 € le repas supplémentaire Paiement mensuel avec le forfait choisi</p> <p>Sans forfait choisi : Entre 1 et 2 repas / an : forfait annuel de 15.00 € A partir de 3 repas : 7.20 € le repas facturé avec le forfait annuel Paiement annuel</p>

1^{er} trimestre du 02/09 au 21/12 facturé en janvier

2^{ème} trimestre du 06/01 au 18/04 facturé en mai

3^{ème} trimestre du 04/05 au 04/07 facturé en juillet